



LA BOUCLE DE LIÈGE

RENCONTRE INTERNATIONALE A L'AVIRON

14^{ème} édition - SAMEDI 22 MAI 2010

Parc de la Boverie, 2
B-4020 LIÈGE

AVANT - PROGRAMME

- Lieu et date :** Union Nautique de Liège - 2, parc de la Boverie 4020 Liège
le samedi 22 mai 2010 à 15 heures 30.
- Type d'épreuve :** Longue distance par handicaps.
- Catégories de rameurs :** Hommes et Femmes, Seniors, Juniors et Masters.
- Catégories de bateaux :** C1, C2, C3, C4+, C4X+, C4X-, C5, 1X pol, 2X pol,
1X, 2+, 2-, 2X, 4+, 4-, 4X, 4x+, 8+ et 8X+.
- Plan d'eau :** la Meuse (descente) et la Dérivation de la Meuse (remontée).
- Distance :** 8.250 m.
- Départ :** sur la Meuse, face aux installations de l'Union Nautique,
- Préstart et Arrivée :** sur la Dérivation de la Meuse, face à l'Union Nautique.

Inscriptions : date limite : le lundi 10/05/2010 à 18 h.
pour les équipes étrangères, suivant le Règlement FISA
pour les équipes belges, suivant le Code des Courses FRBA

Adresse : DUBRU Philippe, Secrétaire de la Régate
27, rue des Rivageois B-4000 LIÈGE - Tél : +32 (0)4 253.37.58
e-mail : philippe.dubru@skynet.be
Internet : <http://www.srunl.com>

- Forfaits :** date limite : dimanche 16/05/2010 à 18 h.
- Tirage au sort :** dimanche 16/05/2010 à 19 h. à l'Union Nautique.
- Droits d'inscriptions :**
- pour les Masters et les équipes étrangères : 5 € par rameur,
 - pour les Seniors et Juniors belges : suivant Code des courses.
- Classements et Prix :**
- deux classements seront établis : un classement général et un classement par catégorie de bateaux,
 - des prix seront attribués aux 3 premiers classés et au 1er de chaque catégorie de bateau et des prix en nature pourront être attribués en fonction du sponsoring de l'épreuve

**A l'issue de la remise des prix, un prix spécial (1 paire d'avirons hachoirs Concept II)
sera attribuée par tirage au sort à une équipe qui a terminé l'épreuve.
Pour recevoir son prix, l'équipe doit être représentée lors du tirage au sort.**

LA BOUCLE DE LIÈGE - 2010

REGLEMENT DE LA COURSE

1) Chaque embarcation doit être équipée d'un guidon portant le numéro d'ordre de départ. Il est placé à la pointe avant du bateau. Un dossard, portant le même numéro, équipe le rameur de la pointe avant.

Les guidons et dossards doivent être retirés au Club House à partir de 14 h. moyennant le versement d'une caution de **5 €**.

2) Les départs sont donnés dans l'ordre établi et repris dans la grille de départ annexée.

Le signal de départ est donné à l'heure prévue pour chaque catégorie sans attendre les retardataires. Les équipages démarrant avant l'ordre du starter seront sanctionnés d'une pénalité de 30 secondes.

Le préstart est donné 10 minutes avant l'heure de départ prévue.

3) Sur la Meuse, à la descente, les équipages doivent se placer dans la moitié droite du fleuve.

4) Les dépassements doivent se faire par le côté de la berge bâbord. Le bateau à dépasser doit céder la place à l'équipe dépassante et ne peut en aucune façon empêcher la manœuvre de dépassement.

5) Le virage situé à mi-parcours doit s'effectuer dans l'ordre où les concurrents se présentent à cet endroit, en respectant le balisage mis en place et les prescriptions du point 4 du règlement.

6) Sur la Dérivation de la Meuse, à la remontée, les équipages peuvent utiliser toute la largeur du plan d'eau mais doivent respecter les prescriptions du point 4 du règlement.

7) Durant l'épreuve, les barreurs ne peuvent se substituer aux rameurs.

8) Tout manquement aux articles 3, 4, 5, 6 et 7 du présent règlement de course entraîne une pénalité de 30 secondes. En cas de récidive, l'équipage fautif est mis hors course.

Coordinateur de la sécurité : Jean-Marie COLLE

Coordinateur médical : Docteur Béni ROSU

Grille de départ : en annexe.

Plan du parcours : en annexe.

Pour accord de la FRBA ,

Pour le Comité d'Organisation,

Pierre CAPPELLEMANS
Secrétaire général

Michel ORBAN
Président

Philippe DUBRU
Secrétaire de la Régate